

Visite Sanitaire Obligatoire



Campagne 2019 / 2020

QUEL THÈME ?

Outils de prévention contre les maladies contagieuses et vectorielles

Ces dernières années, la filière équine a fait face à plusieurs épisodes d'épizooties majeures. Le thème a été choisi en concertation entre les professionnels et l'administration.

QUELS OBJECTIFS ?

Les visites sanitaires en élevage ont un double objectif :

- **sensibiliser les éleveurs** à une thématique d'intérêt en santé publique vétérinaire en leur fournissant des conseils personnalisés sur cette thématique,
- **collecter des informations sur les élevages** afin que l'Etat puisse mieux connaître et protéger les filières.

La VSOE 2019 2020 a pour objectifs de :

- faire connaître au détenteur les principales maladies contagieuses et vectorielles et leur mode de transmission ;
- faire connaître au détenteur les principaux moyens de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses ou vectorielles ;
- sensibiliser le détenteur à l'intérêt de la vaccination.



Désigner son vétérinaire sanitaire :

Pensez à faire remplir les désignations de vétérinaire sanitaire pour toute écurie de 3 chevaux ou plus, particuliers comme professionnels. Cette désignation doit ensuite être envoyée à la DDPP. En pratique, n'hésitez pas à contacter votre DDPP pour connaître le moyen le plus adapté pour leur transmettre ces documents et aussi obtenir une confirmation de la réception des éléments.

[Lien pour désignation vétérinaire sanitaire](#)



Se connecter au site de téléprocédure

Les écuries dont les VSO sont à faire, apparaissent sur le site de téléprocédure. Cette liste a été mise à jour le 15 juin 2020. Vous pouvez la visualiser à l'aide du lien ci-dessous munis de vos codes d'accès, à savoir :

Nom d'utilisation : VO suivi du numéro d'ordre

Mot de passe : c'est le même que votre mot de passe pour l'Ordre. Si vous ne vous en souvenez plus, vous pouvez le réinitialiser, mais cela prendra quelques jours pour que votre nouveau mot de passe soit validé.

[Lien vers site de téléprocédure](#)

[Lien vers Tutoriel téléprocédure](#)

Comment cette démarche est rémunérée?

Une VSO est rémunéré 8 AMV soit 113,40 € en 2020. Il faut compter une heure environ pour remplir le document. Seules 10 % des VSO sont à saisir sur le site.

Mes outils

Le vademecum est un outil indispensable à lire avant votre première VSO. Il apporte des informations complémentaires pour préparer les échanges avec le détenteur. Certaines illustrations peuvent être imprimées pour illustrer votre discours.

[Télécharger Vademecum](#)

Le questionnaire est disponible en version imprimable et en version cliquable. Les questions soulignées feront l'objet d'une analyse statistique et doivent pour ce faire être posées sans reformulation. A l'inverse, les autres questions servent de base de discussion avec le détenteur et peuvent être reformulées pour s'adapter aux connaissances de l'interlocuteur.

[Télécharger Questionnaire de visite](#)

[Télécharger Questionnaire pdf cliquable](#)

En fin de visite, présenter et commenter la fiche d'information qui sera laissée au détenteur avec un exemplaire du questionnaire rempli et signé par les deux parties.

[Télécharger Fiche information détenteur](#)

